

Conseil
d'administration
8 novembre 2016

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et 12,7 millions d'habitants.

Son conseil d'administration est composé pour un tiers de représentants des collectivités territoriales, pour un tiers de représentants des acteurs économiques et associatifs du bassin et pour un tiers de représentants des services de l'État.

Le conseil d'administration est présidé par Mauricette Steinfeld, inspectrice générale de l'administration du développement durable.

Conseil d'administration de l'agence de l'eau : une reprise des engagements confirmée, un appel à initiatives pour la biodiversité, un appel à projets « fuites dans les réseaux »

Réuni le 8 novembre 2016, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a confirmé la reprise des engagements en faveur des actions pour l'eau déjà perceptible au printemps. Depuis le début 2016, l'agence de l'eau a engagé 326 millions d'euros d'aide. C'est 110 millions de plus que l'an dernier à la même époque.

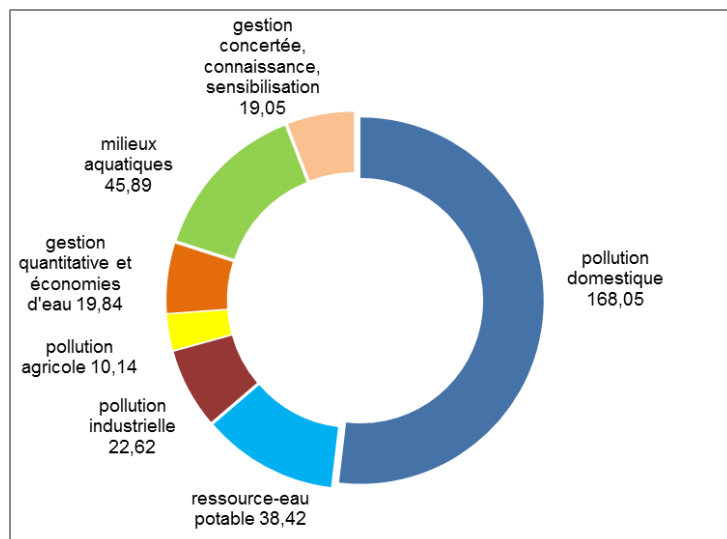
Le conseil a par ailleurs décidé de lancer un appel à projets pour la réduction des fuites des réseaux d'eau potable.

Dans le cadre de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, il a également décidé de lancer un appel à initiatives pour la biodiversité.

326 millions d'euros pour l'eau depuis le 1^{er} janvier 2016

La moitié des aides va aux collectivités du bassin pour améliorer les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration qui permettent de traiter les eaux usées domestiques.

Aides engagées
depuis le 1^{er} janvier
2016 (en millions
d'euros)



Parmi les opérations les plus remarquables, on note la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de **Pontivy (Morbihan)** qui va permettre de réduire les intrusions d'eaux parasites, et ce faisant les déversements d'eaux usées dans le Blavet et les impacts bactériologiques sur les usages. À **Ars-en-Ré (Charente-Maritime)**, la station d'épuration va bénéficier d'un traitement plus poussé de l'azote et du phosphore pour demeurer conforme aux exigences de la directive sur les eaux résiduaires urbaines.

Contact presse :

Paule OPÉRIOL & Fabienne JANVOIS
02 38 51 73 11 ;

paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr –
fabienne.janvois@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr



L'assainissement non collectif bénéficie lui aussi d'un engagement important des collectivités et de l'agence : depuis le début de l'année, 3 275 installations auront bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau à la réhabilitation.

Pour l'alimentation en eau potable

L'opération la plus importante concerne la finalisation de la conduite d'eau **Nantes-La Baule (Loire-Atlantique)**. Cette conduite sécurisera l'alimentation en eau potable de toute la frange littorale de Loire-Atlantique. À l'autre extrémité du bassin, l'agence de l'eau va aider le **syndicat d'alimentation en eau potable du Cézallier (Haute-Loire)** à sécuriser et renforcer les conduites d'eau potable qui traversent l'Alagnon et qui présentent actuellement un risque élevé de rupture pour la distribution d'eau potable de plus de 10 000 abonnés.

L'impératif de réduction des fuites dans les réseaux se traduit par un nombre important d'opérations de pose de compteurs de sectorisation et de détecteurs de fuites. À **Nevers (Nièvre)**, l'agglomération s'engage dans l'amélioration de la connaissance de son patrimoine eau potable. À **Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**, la ville met en place un programme de sectorisation avec la pose de 15 débitmètres et 110 détecteurs.

Réduction des pollutions industrielles

Dans le **Loir-et-Cher**, la **société DEC SAS**, spécialisée dans le traitement de surface, va réaliser une station physico-chimique et biologique de traitement des toxiques et de l'azote qui permettra d'éliminer un point noir ancien de rejets toxiques (métaux, toxiques et nitrites) dans la Grenne, affluent de la Brayre dans le bassin du Loir. L'aide de l'agence va permettre d'anticiper le respect des normes européennes applicables au secteur du traitement de surface.

Lutte contre la pollution agricole

10 nouvelles unités de traitement pour la résorption des excédents de phosphore vont être aidées. L'une, dans la baie de **Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)**, va contribuer aux objectifs de réduction des proliférations d'algues vertes. Une autre est située dans le bassin versant de la retenue d'eau de la **Bultière**, en **Vendée**, destinée à la production d'eau potable.

Restauration et préservation des milieux aquatiques

109 ouvrages qui font obstacle à la continuité sédimentaire et piscicole vont être rendus franchissables. Parmi eux, l'ouvrage du Moulin de la Ville sur la **Sioule (Allier)**, l'un des ouvrages prioritaires sur le bassin de la Loire pour le saumon atlantique. Dans le **Finistère**, c'est la retenue de **Kerléguer** sur la rivière Penfeld, qui alimente en eau potable Brest et Bohars et qui est située en zone d'actions prioritaires anguilles qui va être équipée.

Signalons encore à **Lannion (Côtes-d'Armor)**, la remise à ciel ouvert du cours d'eau de Pen Ar Biez.

Une politique contractuelle et partenariale soutenue

Le conseil d'administration a par ailleurs donné le feu vert pour la signature de **9 nouveaux contrats territoriaux** pour la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions diffuses et de **15 accords de programmation** avec des collectivités du bassin pour des travaux d'eau potable ou d'assainissement.

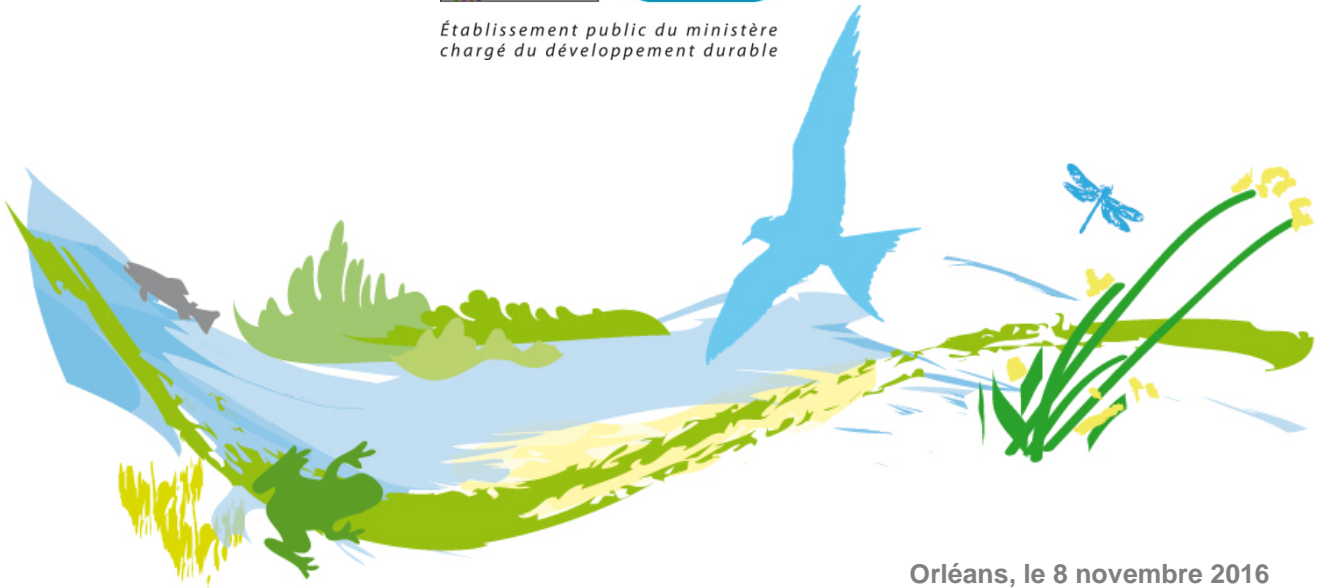
Il a également validé l'**action collective** pour la prévention, la réduction, le traitement des pollutions et les économies d'eau **dans les entreprises artisanales de l'Orne** portée par la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale Calvados-Orne.

Contact presse :

Paule OPÉRIOL & Fabienne JANVOIS- 02 38 51 73 11 ;
paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr – fabienne.janvois@eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Orléans, le 8 novembre 2016

APPEL À INITIATIVES POUR LA BIODIVERSITÉ

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte la politique de l'agence de l'eau en faveur de la restauration des cours d'eau, des milieux humides et des poissons grands migrateurs, et elle élargit cette mission à la reconquête de la biodiversité.

Dans ce cadre, l'agence de l'eau Loire-Bretagne lance un appel à « initiatives pour la biodiversité » pour lequel elle mobilise une enveloppe de 3 millions d'euros.

Agir sur les habitats pour préserver la biodiversité

L'appel a pour objectif de faire émerger des projets innovants pour restaurer les continuités des trames écologiques et des espaces de transition et réhabiliter les cœurs de biodiversité des trames vertes et bleues. Il est largement ouvert aux collectivités, établissements publics et organismes à but non lucratif. Les candidats doivent déposer une note d'intention entre le 9 novembre et le 31 décembre 2016.

Voir le règlement sur www.eau-loire-bretagne.fr

8 novembre 2016

Contact :

Lucien MAMAN et Yannick GUENNOU

lucien.maman@eau-loire-bretagne.fr – yannick.guennou@eau-loire-bretagne.fr www.eau-loire-bretagne.fr





Établissement public du ministère
chargé du développement durable

RÉDUIRE LES FUITES DANS LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE APPEL À PROJETS 2016-2017

L'agence de l'eau Loire-Bretagne met en place une enveloppe de 20 millions d'euros pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable dans les zones de déséquilibre des ressources en eau.

Bénéficiaires : les collectivités et leurs groupements, les syndicats d'eau.

Projets éligibles : les travaux de remplacement de conduites réalisés dans le cadre d'un plan d'actions mis en œuvre pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la collectivité.

Ouvert au 1^{er} décembre 2016, l'appel à projets sera clos au plus tard au 30 juin 2017.

[Le règlement prochainement disponible sur www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Une gestion équilibrée de la ressource

Le bassin Loire-Bretagne présente des situations contrastées vis-à-vis de la disponibilité de la ressource. Dans certains secteurs, les prélèvements dépassent la capacité de renouvellement de la ressource disponible. Les conséquences sur le milieu aquatique sont multiples :

- les étiages devenant plus sévères, la capacité de dégradation et de dilution de la pollution par les cours d'eau s'affaiblit, impliquant une baisse de sa qualité ;
- le niveau des nappes d'eau souterraine diminue, alors que certaines, de grande qualité, sont essentielles pour l'alimentation en eau potable de la population, comme par exemple la nappe du Cénomaniens.

Plus particulièrement en zone de répartition des eaux (ZRE)

Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne prévoient d'améliorer la gestion de ces ressources, en recherchant en priorité les économies d'eau possibles pour les différents usages. Le Sdage intègre notamment des zones de répartition des eaux (ZRE), où les prélèvements sont les plus intenses et où les impacts sont importants dès qu'une année connaît une pluviométrie plus faible que la normale.

Les communes effectuant des prélèvements sur une ressource classée en ZRE ont été classées en ZRE par l'autorité préfectorale (*cf. liste en annexe*). Elles font l'objet de redevances prélèvement majorées.

Un levier essentiel : réduire les fuites dans les réseaux

Dans les ZRE, afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau et les besoins des milieux naturels, la réduction des prélèvements permettra de revenir à une gestion équilibrée. Pour les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable (AEP), la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable est un levier d'action essentiel. En effet, sur le bassin Loire-Bretagne, près d'un quart de l'eau prélevée n'arrive pas à l'usager. Une meilleure connaissance et une meilleure gestion des réseaux permettront de mieux identifier les actions les plus efficaces à mener pour réduire ces fuites.

L'agence de l'eau mène depuis plusieurs années une politique active pour améliorer la connaissance et la gestion des réseaux avec des taux d'aide particulièrement favorables.

Objectif de l'appel à projets

L'agence de l'eau Loire-Bretagne met en place un dispositif temporaire et exceptionnel pour accompagner les premières collectivités qui s'investiront dans la lutte contre les fuites sur leur réseau d'eau potable, dans les secteurs les plus sensibles (collectivités situées en ZRE et assujetties à une redevance prélèvement majorée).

À cet effet, en complément des aides de son programme d'intervention 2013-2018, l'agence lance un appel à projets pour aider les collectivités à réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration des rendements par le remplacement des conduites les plus défectueuses. L'appel à projets est ouvert au 1^{er} décembre 2016. La date limite de dépôt des dossiers auprès des délégations de l'agence de l'eau est fixée au 30 juin 2016.

Une enveloppe de 20 millions d'euros

L'agence de l'eau mobilise une enveloppe fermée de 20 millions d'euros pour financer ces projets. Les porteurs de projets pourront solliciter, pour finaliser leur plan de financement, les organismes prêteurs, et en particulier la Caisse des dépôts et consignations qui propose une offre sur des durées de 20 à 40 ans. Le fait d'être retenu au titre de l'appel à projets de l'agence de l'eau ne vaut toutefois pas décision de prêt de la part des organismes prêteurs.

Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable, appel à projets 2016-2017

Contact technique :

Emmanuel PICHON – emmanuel.pichon@eau-loire-bretagne.fr

Contact presse :

Paule OPÉRIOL & Fabienne JANVOIS - 02 38 51 73 11

paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr – fabienne.janvois@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr

